Bilan de la délégation intersyndicale en Turquie
21 et 22 mars 2017

Composition de la délégation

- Nejat Ferouse (CGT)
- Maher Tekaya (CFDT)
- François Lopez (SOLIDAIRES)

Cette délégation s'inscrivait au prolongement de la « Déclaration commune des organisations syndicales de France sur la situation en Turquie » du 23 novembre 2016 des 8 organisations syndicales françaises (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA).

Objectifs de la délégation

L'objectif de cette délégation était triple :

- Exprimer la solidarité des organisations syndicales françaises avec les travailleurs de Turquie et avec leurs syndicats en ces moments difficiles où sont violemment enfreints leurs libertés et droits syndicaux.
- Récolter des informations plus précises sur la situation des travailleurs de Turquie, la répression dont ils font l'objet ces derniers mois, et la violation des droits démocratiques et syndicaux à l'œuvre dans le pays.
- Discuter des modalités d'éventuelles aides concrètes (financière, juridique, institutionnelle) aux syndicats de Turquie victimes de la répression.

Déroulement de la délégation

Cette délégation s'est déroulée sur deux jours. Le 22 mars, nous avons rencontré, à Istanbul, la secrétaire générale de la confédération DISK (Confédération des syndicats progressistes de Turquie ; qui regroupe les travailleurs du privé). Puis, nous avons rencontré des

représentants de journalistes de Turquie : le secrétaire général du syndicat des travailleurs du livre et de la presse DISK/Basin-Is et le président de l'Association des journalistes progressistes CGD.

Le 23 mars, nous avons rencontré, à Ankara, les co-secrétaires généraux de la confédération KESK (Confédération des syndicats des travailleurs du service public). Ensuite, nous avons été reçu par le directeur du bureau de l'OIT en Turquie, puis par une représentante de la délégation de l'UE en Turquie. Enfin, nous avons rencontré le secrétaire général du syndicat Egitim-Sen (syndicat de l'éducation membre de KESK) et des universitaires licenciés membres d'Egitim-Sen.

Historique de la situation générale en Turquie depuis le printemps 2015

Depuis le printemps 2015, Erdogan cherche par tous les moyens à faire modifier la constitution de la République turque afin d'installer un régime présidentiel dans lequel le président serait doté de la totalité du pouvoir exécutif : refus du résultat des urnes, guerre contre le mouvement kurde, alliance avec l'extrême droite (MHP), désignation successive de boucs émissaires (partisans de Gulen, HDP, Union européenne). Pour mener à bien ce changement constitutionnel, Erdogan a lancé une vague de répression inédite en Turquie.

Cette répression systématique s'est déroulée en plusieurs temps. Avec la perte de la majorité parlementaire de l'AKP aux élections de juin 2015, c'est d'abord le mouvement kurde qui a été pris pour cible. Après l'attentat d'Ankara d'octobre 2015, c'est l'ensemble des forces progressistes de Turquie qui ont, petit à petit, été touchées. La tentative avortée de coup d'État de juillet 2016, et la reprise en main par Erdogan qui s'en est suivi, a clairement marqué un tournant. L'état d'urgence proclamé dans la foulée a servi de prétexte à une répression contre tous les secteurs de la société : l'armée, les journalistes, les fonctionnaires, les magistrats, les universités, etc... Cette répression menée au nom de la lutte contre le terrorisme s'avère, en réalité, une façon pour le pouvoir de faire taire toute forme d'opposition.

Le référendum du 16 avril 2017

Le projet soumis au référendum du 16 avril par Erdogan a pour but de faire aboutir ses ambitions personnelles et d'installer un régime autocratique. La campagne référendaire se déroule dans un climat complètement anti-démocratique : partisans du « Oui » disposant des moyens d'État, espace public et médiatique saturé par la propagande des partisans du « Oui », partisans du « Non » inquiétés, menacés et souvent arrêtés.

Malgré une campagne très agressive, l'AKP semble avoir beaucoup de mal à convaincre la population du bien fondé du changement constitutionnel proposé. Il dispose de peu de soutien : mis à part l'AKP, seul le MHP (et encore seulement sa direction) appelle à voter « Oui ». Le CHP, le HDP, de nombreuses associations de quartiers appellent à voter « Non », y compris certains milieux islamistes.

Il y a une incertitude tant sur le résultat du référendum, sur le risque de fraude, que sur l'attitude du pouvoir en cas de victoire du « Non ». Cependant, le « Non » semble pouvoir l'emporter. Dans ce cas, il y a peu de chance de voir Erdogan accepter sans tenter quelque chose, une nouvelle vague de répression pourrait donc s'en suivre.

En cas de victoire du « Non », une issue possible (portée par certains artisans du « Non ») consisterait à un retour au respect de la constitution (à savoir un président élu par

l'assemblée nationale à partir de 2019 laissant ainsi la possibilité à Erdogan de finir son mandat) puis à une modification de la constitution (notamment la suppression du barrage des 10% pour entrer à l'assemblée).

Situation générale et répression contre les travailleurs

Dans ce contexte d'autoritarisme, la condition des travailleurs de Turquie n'a cessé de se dégrader depuis quelques années : attaque contre les droits syndicaux, augmentation du nombre d'accidents du travail, remise en cause arbitraire de certaines conventions collectives (ex : dans les municipalités kurdes mises sous tutelle), augmentation du nombre de travailleurs pauvres (notamment chez les femmes) et du chômage.

La proclamation de l'état d'urgence a été l'occasion pour le régime de lancer une vague de licenciements politiques sans précédent dans la fonction publique : **plus de 100000 fonctionnaires licenciés**. Les secteurs les plus touché sont l'éducation (**15000 enseignants** et 400 universitaires licenciés), les « collectivités territoriales », la santé et la justice. Cette purge semble avoir été préparée avant la tentative de coup d'État, celle-ci n'ayant servi que de justification à son déclenchement.

Les journalistes ont également connu une répression sans précédente : **176 médias interdits** (essentiellement des médias kurdes comme Ozgur Gudem ou de gauche), **3600 journalistes sans emploi** suite à ces fermetures, **157 journalistes emprisonnés** (dont 11 du plus célèbre journal d'opposition, Cumhurriyet).

Situation du champ syndical en Turquie

Deux autres confédérations du secteur privé :
-Hak-Is : soutien clair à l'AKP, appelle à voter « Oui » au référendum, le nombre de leurs adhérents a fortement augmenté (récompense de leur soutien à l'AKP).
-Turk-Is : soutient toujours les politiques d'État, reste silencieuse, appelle de facto à voter « Oui » au référendum

La vague de licenciements a également touché ces confédérations, mais elles ont fait le choix de ne pas faire campagne pour soutenir leurs propres membres. Elles refusent de s'affronter politiquement avec le régime.

Sur les questions sociales, DISK invite ces organisations à travailler ensemble. La DISK a même invité ces deux confédérations à faire campagne pour le « Non » en soulignant qu'il ne s'agissait pas de prendre parti pour tel ou tel parti politique mais bien de défendre les intérêts du pays et des travailleurs.

Répression contre KESK et DISK

KESK et DISK sont les deux seuls syndicats à tenter de résister à la vague de répression anti-syndicale menée par le pouvoir et les deux seuls syndicats à avoir pris partie pour le « Non » au référendum du 16 avril. Dès lors, ils sont aussi une des cibles principales de l'administration.

État des lieux de la répression subie par DISK : **1267 adhérents de la DISK ont été licenciés**, en grande majorité des travailleurs des municipalités kurdes mises sous tutelle par le régime. C'est donc le **syndicat Genel-İş qui est le plus touché au sein de la**

DISK par les licenciements politiques, suivi de Enerji-Sen (Énergie). 57 adhérents de la DISK sont emprisonnés accusés d'être en lien avec une organisation terroriste.

État des lieux de la répression subie par KESK : **3130 adhérents de KESK ont été licenciés** (parmi eux, 284 sont des dirigeants de sections syndicales ou des membres de la direction générale de l'organisation, tel Mesut Firat, secrétaire général d'Egitim-Sen). Le **syndicat le plus touché est Egitim-Sen (éducation) avec 1489 licenciés**, suivi de BES (collectivités territoriales).

KESK a mis en place un mécanisme de solidarité pour les licenciés : augmentation des cotisations des adhérents afin de pouvoir verser une pension aux licenciés (2000 liras par mois, environ 400 euros). KESK a fait appel aux organisations internationales pour élargir la solidarité, tel le réseau “éducation internationale”.

Demandes d'aides de KESK et DISK aux organisations syndicales françaises

- **Les directions de KESK et DISK demandent une aide financière pour faire face à la vague de licenciements politiques qui touche leurs adhérents.**
- **Journalistes de DISK demandent de les aider à imprimer et à diffuser leur “livre noir des atteintes à la liberté de la presse pour l'année 2016”.**
- **Universitaires d'Egitim-Sen demandent d'intervenir auprès des syndicats étudiants et de l'enseignement supérieur français afin de faire voter dans les conseils d'administration des universités françaises la suspension des programmes d'échange (ex: programme Erasmus) avec les universités turques pour faire pression sur celles-ci.**

Rencontre avec le bureau de l'OIT en Turquie

Le représentant du bureau de l'OIT en Turquie assure qu'il fait remonter au bureau de Genève les informations qui sont à sa disposition concernant la situation des droits sociaux et syndicaux en Turquie. Il assure également que les institutions centrales de l'OIT sont en train de se pencher sur le non-respect des droits sociaux et des droits du travail en Turquie. Un représentant du Bureau international du travail était ainsi présent en Turquie récemment pour discuter de la situation.

Rencontre avec la délégation de l'UE en Turquie

L'UE a pris position clairement contre la violation des droits des droits humains en Turquie. Cependant l'UE souhaite maintenir le dialogue avec Ankara, car une rupture des échanges UE-Turquie aurait des effets néfastes, à savoir un durcissement de la position turque.

L'UE se refuse à toute décision avant le tenue du référendum du 16 avril. Mais il est sûr que le rétablissement de la peine de mort dans le pays serait un motif clair de rupture des négociations selon le président de la Commission européenne.

Paris, le 3 avril 2017.